

# Prolongement de la ligne 7 du tramway



PÔLE MULTIMODAL JUVISY

MARÉCHAL LECLERC

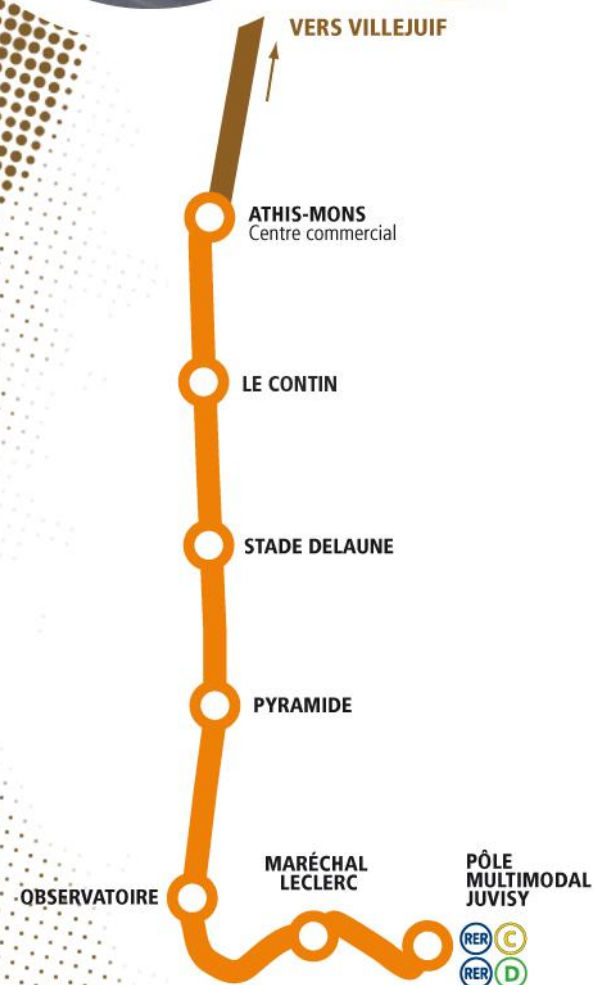
OBSERVATOIRE

PYRAMIDE

STADE DELAUNE

LE CONTIN

ATHIS-MONS



Dossier d'Enquête Préalable  
à la Déclaration d'Utilité Publique

## Pièce F : Appréciation sommaire des dépenses





<b>PIECE F : APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES .....</b>	<b>199</b>
<b>I. INTRODUCTION – OBJET DE LA PIECE .....</b>	<b>203</b>
<b>II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>205</b>
<b>III. FINANCEMENT DU PROJET .....</b>	<b>207</b>
<b>III.I Inscription du projet aux contrats de partenariat Région / Etat / Département .....</b>	<b>208</b>
<b>III.II Conventions de financement .....</b>	<b>208</b>





PÔLE MULTIMODAL JUVISY



MARÉCHAL LECLERC



OBSERVATOIRE



PYRAMIDE



STADE DELAUNE



LE CONTIN



ATHIS-MONS



## I. INTRODUCTION – OBJET DE LA PIECE

# Prolongement de la ligne 7 du tramway



PÔLE MULTIMODAL JUVISY



MARÉCHAL LECLERC



OBSERVATOIRE



PYRAMIDE



STADE DELAUNE



LE CONTIN



ATHIS-MONS



La présente pièce présente les dépenses prévisionnelles d'investissement, intégrant toutes les dépenses nécessaires pour la réalisation du projet et le financement de l'investissement tel qu'il est prévu à ce jour.

Les dépenses d'exploitation et de maintenance sont estimées et présentées dans la pièce H Bilan Socioéconomique du projet.



PÔLE MULTIMODAL JUVISY



MARÉCHAL LECLERC



OBSERVATOIRE



PYRAMIDE



STADE DELAUNE



LE CONTIN



ATHIS-MONS



## **II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

# Prolongement de la ligne 7 du tramway



PÔLE MULTIMODAL JUVISY

OBSERVATOIRE

STADE DELAUNE

ATHIS-MONS

MARÉCHAL LECLERC

PYRAMIDE

LE CONTIN

Le coût du projet de tramway T7 Athis - Juvisy est estimé à 231,5 M€ HT valeur Juillet 2011, dont **198 M€ HT** pour les infrastructures et les équipements fixes et **33,5 M€ HT** pour l'achat de matériel roulant.

Pour les sondages et enquêtes techniques préalables, les études, les travaux préparatoires, le suivi des travaux (Coûts de Maîtrise d'œuvre et de Maîtrise d'ouvrage), le budget estimé à ce stade est de 28,5M € HT valeur juillet 2011.

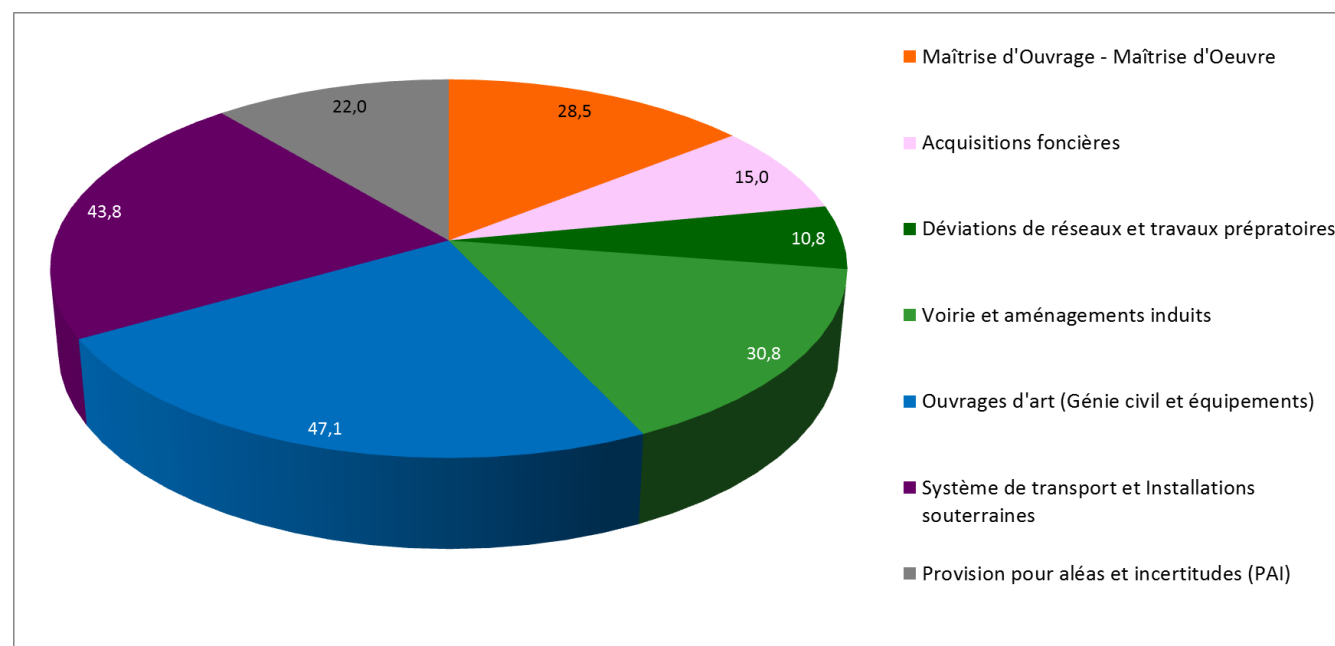
Pour les acquisitions foncières et des indemnités associées aux impacts temporaires en phase « travaux », le budget estimé, à ce stade, est de **15 M € HT** valeur juillet 2011.

Le budget nécessaire estimé pour la réalisation des travaux d'infrastructure et pour les équipements fixes est de 132,5M€ HT valeur juillet 2011.

Enfin, compte tenu des incertitudes et des aléas appréciés au stade actuel des études, une provision de 22M€ HT valeur juillet 2001 est intégrée au budget global pour assurer la faisabilité de l'opération.

Le coût des mesures environnementales (décrites dans la pièce G - Etude d'impact) est intégré dans le coût d'infrastructure ; il est évalué à 4,4 M€ HT valeur juillet 2011.

Le tableau et le graphique ci-après présentent la décomposition des coûts selon des postes détaillés.



Coût d'investissement détaillé par poste

Coût d'investissement en M€ HT valeur Juillet 2011	
Frais d'études - Maîtrise d'Ouvrage - Maîtrise d'œuvre	28,5
Déviations de réseaux	10,8
Travaux préparatoires	
Voirie et espaces publics (hors site propre)	
Revêtement du site propre	
Equipements, mobilier urbain et espaces verts	30,8
Signalisation routière	
Opérations induites	
Ouvrages d'art (Génie civil)	47,1
Plateforme tramway	
Voie ferrée tramway	
Génie civil des stations et mobilier de stations (y compris équipements de la station souterraine)	43,8
Ligne Aérienne de Contact, énergie et locaux techniques	
Courants faibles, Equipements de Poste de Contrôle et équipements spécifiques au tunnel	
Adaptations du garage-atelier	
Provision pour aléas et incertitudes (PAI)	22,0
<b>Acquisitions foncières</b>	<b>15,0</b>
<b>Coût d'Infrastructure</b>	<b>198,0</b>
<b>Coût du Matériel Roulant</b>	<b>33,5</b>





PÔLE MULTIMODAL JUVISY



MARÉCHAL LECLERC



OBSERVATOIRE



PYRAMIDE



STADE DELAUNE



LE CONTIN



ATHIS-MONS



## III. FINANCEMENT DU PROJET

### III.I INSCRIPTION DU PROJET AUX CONTRATS DE PARTENARIAT REGION / ETAT / DEPARTEMENT

Le SDRIF adopté par le Conseil Régional du 25 septembre 2008 a réaffirmé la poursuite du développement des lignes de transport collectif en site propre sur voirie à l'échelle des bassins de vie. Le prolongement du tramway à Juvisy-sur-Orge est identifié dans ce cadre-là.

Au titre du **Contrat Particulier Région Département 2008 – 2013**, la Région et le Département de l'Essonne ont inscrit une enveloppe de 30 millions d'euros pour le projet T7 Athis-Mons – Juvisy.

Le projet de tramway T7 Athis – Juvisy est inscrit à hauteur de 30 M€ au CPRD 2008 – 2013 entre la Région Ile de France et le Département de l'Essonne.

**Le projet est également inscrit à la Convention particulière entre l'Etat et la Région Ile-de-France**, relative à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation pour les transports collectifs de 2011 à 2013 (cf. encadré).

Le projet de tramway T7 Athis – Juvisy est inscrit à hauteur de 30 millions d'euros dans la Convention Particulière Transport entre l'Etat et la Région Ile de France

#### Plan de Mobilisation pour les transports

La Région et ses partenaires, ont lancé un Plan de mobilisation historique de plus de 18 milliards d'euros qui concerne l'ensemble du réseau francilien. Son objectif : réaliser d'ici 2020 tous les projets indispensables au développement des transports en Île-de-France et répondre ainsi aux besoins des Franciliens à court, moyen et long terme.

En 2009, la Région a approuvé le Plan de mobilisation des transports qui permet de prioriser l'ensemble des projets de transports en Ile de France et d'en dégager les principes de financement.

A l'issue des débats publics relatifs à Arc Express et au réseau de transport du Grand Paris, un protocole a été signé entre l'Etat et la Région le 26 janvier 2011. Celui-ci confirme les projets du plan de Mobilisation et prévoit, en sus des financements des contrats de projets et plan Espoir banlieues, la négociation d'un programme d'action complémentaire sur la période 2011-2013, formalisé par une convention particulière pour le plan de mobilisation.

### III.II CONVENTIONS DE FINANCEMENT

**La convention de financement approuvée le 17 février 2010**, entre la Région Ile-de-France, le département de l'Essonne et le STIF, maître d'ouvrage, a permis de financer les études relatives à la réalisation des dossiers de Schéma de Principe et d'Enquête d'Utilité Publique et la conduite des procédures administratives.

Le montant de cette convention s'est élevé à 3,16 M€, et a été réparti à 50% entre les deux financeurs : la Région Ile-de-France (RIF) et le Conseil Général de l'Essonne (CG91).

**La convention de financement validée par le Conseil du STIF du 11 juillet 2012**, vise à couvrir les dépenses d'investissement du projet pour :

- la réalisation des études d'avant-projet (Maitrise d'œuvre et Maitrise d'ouvrage), qui permettent d'arrêter définitivement le programme détaillé et l'estimation du projet,
- les premières acquisitions foncières d'opportunité.

Elle porte sur un montant de 13 M€ HT réparti entre les trois financeurs : Etat (25,50%), Région (59,50%), Département de l'Essonne (15%).

Le financement du reste de l'investissement prévu pour la réalisation complète de l'opération devra être inscrit dans les **prochains contrats de projets entre la Région, l'Etat et le Département prévus dès 2014**.